REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMATURE

ARMP
AUTORITE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS

Transparence-Equité-Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 092/2025

A LA SOCIETE UAC SARL

Après avoir reçu le contrat du marché n° 181/FPI/DG/DGA/CGPMP/PM/ERM-RB/2025/MF, conclu avec les Fonds de Promotion de l'Industrie « FPI », pour un montant total hors taxe de francs congolais deux cent quarante-huit millions quatre-vingt-deux mille neuf cent deux, vingt-cinq centimes (CDF 248 082 902,25) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit francs congolais un million sept cent trente-six mille cinq cent quatre-vingt, trente-deux centimes (CDF 1 736 580,32), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 04/06/2025.

Directeur Administratif et Financier

Sceau de l'Etablissement